

Date de la séance

Le 18 septembre 2024

Date de convocation

Le 12 septembre 2024

Date de publication

Le 12 septembre 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-09-72

OBJET :

**RAPPORT D'ACTIVITE
2023 CEREMA**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 18 septembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE :

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE, Samuel COLLIN

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

Procurations :

Stéphane GOMPERTZ a donné pouvoir à Myriam BRENAC

Jérôme COTIGNY a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Vincent GAY a donné pouvoir à Eric MARTIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Caroline QUINET

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO

Absents : Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre acte du rapport annuel d'activité 2023 du CEREMA ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 11 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé de M. Adriano BALLARIN, vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement.

Après en avoir délibéré (sans vote),

⇒ **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2023 du CEREMA.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ..30/09/2024.....
- Document rendu exécutoire le ..30/09/2024.....